

Société anonyme
Éts Franz COLRUYT
Edingensesteenweg 196 à 1500 HAL
TVA-BE-0400.378.485, RPM Bruxelles

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an 2022, le 28 septembre, au siège social à Hal, l'Assemblée générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence d'Ernst & Young, commissaire, représenté par Monsieur Daniël Wuyts, et en présence des administrateurs suivants :

Jef Colruyt, Korys Business Services I SA, ayant pour représentante permanente Madame Hilde Cerstelotte, Korys Business Services II, ayant pour représentant permanent Frans Colruyt, Korys Business Services III, ayant pour représentant permanent Wim Colruyt, Korys SA, ayant pour représentant permanent Dries Colpaert, 7 Capital SRL, ayant pour représentante permanente Madame Chantal Devrieze, Fast Forward Services SRL et ayant pour représentante permanente Madame Rika Coppens.

Comme le veut la tradition, un petit film d'introduction reprenant les principaux temps forts de l'exercice écoulé 2021/22 est présenté.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt. Monsieur le Président invite Monsieur Kris Castelein à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs : Messieurs Duyck et Blondiaux. L'Assemblée accepte cette désignation à l'unanimité.

Le Président dépose sur le bureau :

le registre des actionnaires (les actions enregistrées nominativement dans le registre des actionnaires),

ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée générale :

- un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 29 août 2022 ;
- les publications dans De Standaard et La Libre Belgique du 29 août 2022.

Le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 647 actionnaires détenant ensemble 99.614.003 actions sont présents ou représentés. Abstraction faite des actions propres détenues par la société, 78,3% du capital-actions sont donc représentés. L'Assemblée générale décide qu'elle peut délibérer valablement des points à l'ordre du jour.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants et/ou des membres du personnel de Colruyt Group.

Il est demandé aux actionnaires présents si ces personnes sont autorisées à assister à l'Assemblée. L'Assemblée accorde cette autorisation à l'unanimité des voix.

Le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Rapports annuels du Conseil d'administration

À titre informatif, les rapports du commissaire et le rapport du conseil d'entreprise. Ceci tant pour les comptes annuels de la SA Éts Fr. Colruyt que pour les comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2021-2022.

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération 2021-2022.

3. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société.

b. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 mars 2022.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group arrêtés au 31 mars 2022.

4. Distribution du dividende.

Décision de distribuer un dividende brut de 1,10 euro par action contre remise du coupon n° 12, mis en paiement le 4 octobre 2022.

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

5. Approbation de la répartition bénéficiaire.

Proposition de décision : approbation de la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée générale.

6. Renouvellement du mandat/nomination d'administrateurs.

a. Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de la SA Korys Business Services III, ayant pour représentant permanent M. Wim Colruyt.

b. Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de M. Jozef Colruyt.

- c. Proposition de décision : approbation de la nomination de la SA Korys Management, ayant pour représentante permanente Madame Lisa Colruyt.

La SA Korys a annoncé qu'après l'Assemblée générale du 28 septembre 2022, elle remplacera, dans le cadre de l'exercice de son mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la SA Éts Fr. Colruyt, son représentant permanent Dries Colpaert par Griet Aerts, qui poursuivra le mandat jusqu'à l'Assemblée générale de 2024.

7. Décharge aux (anciens) administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge à la SComm Astrid De Lathauwer, ayant pour représentante permanente Madame Astrid De Lathauwer, ancienne administratrice de la société, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 29 septembre 2021.

8. Renouvellement du mandat du commissaire.

Proposition de décision : renouveler le mandat du commissaire de la société, pour une période de trois exercices prenant cours à partir de l'exercice 2022-2023 et allant jusqu'à l'Assemblée générale de 2025.

9. Décharge au commissaire.

Proposition de décision : donner décharge au commissaire.

10. Tour de table.

L'ordre du jour, le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire ont été mis à la disposition des actionnaires présents durant la réunion. Ces documents étaient également disponibles préalablement sur le site web de la société www.colruytgroup.com sous Investisseurs/Informations destinées aux actionnaires.

DÉLIBÉRATION ET CONCLUSIONS

Avant de développer l'ordre du jour, le Président, Jef Colruyt, et le CFO, Stefaan Vandamme, accompagnés du COO Retail & Marketing Services, Jo Willemyns, d'une part, et du COO Food Production, Group & Business Services, Stefan Goethaert, d'autre part, commentent en détail les activités de Colruyt Group et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2021/22. Ils concluent par un bref commentaire des prévisions financières pour l'ensemble de l'exercice 2022/23.

Ensuite, les actionnaires présents ont la possibilité de poser des questions ou de formuler des remarques. Le Conseil d'administration procède à un échange de vues avec les actionnaires sur l'incidence des tensions géopolitiques et du climat inflationniste sur les activités et la structure des coûts du groupe, en particulier sur les charges énergétiques et salariales. Il répond également à des questions sur les perspectives d'avenir, sur la rentabilité de plusieurs formules de magasins spécialisées, sur le positionnement en matière de prix des différentes formules de magasins et de l'activité liée aux carburants, sur les différences entre l'inflation des prix d'achat et de vente ainsi que sur l'importance d'une bonne relation avec tous les fournisseurs afin de préserver l'approvisionnement au sein de la chaîne. Les actionnaires se renseignent également sur le bon équilibre entre les catégories de marque et demandent de maximiser les économies d'échelle liées à la production du pain au sein du groupe.

Les actionnaires estiment que le groupe dispose de bases solides pour sortir renforcé de la crise grâce aux différentes propositions du groupe, mais voient également des opportunités d'apporter des ajustements si nécessaire. Les actionnaires soulignent l'importance de mettre plus que jamais l'accent sur les initiatives en matière de durabilité, entre autres pour pouvoir absorber les coûts énergétiques élevés à l'avenir.

Par ailleurs, les actionnaires insistent pour se concerter davantage encore avec les différents niveaux de pouvoir en Belgique afin de défendre au maximum la création de valeur de Colruyt Group en tant que distributeur belge. Enfin, les actionnaires se disent satisfaits de l'arrivée d'une nouvelle génération de membres de la famille au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration prend à cœur les remarques des actionnaires et en tiendra compte lors de ses prochaines réunions.

À l'issue de l'Assemblée, l'Allocution du Président pourra être consultée sur le site web de la société www.colruytgroup.com sous Investisseurs/Informations destinées aux actionnaires.

Après ce tour de table, L'Assemblée générale poursuit le développement de l'ordre du jour.

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire

L'Assemblée générale prend connaissance, à titre informatif, du rapport du Conseil d'administration, des rapports du commissaire, du rapport du conseil d'entreprise ainsi que des comptes annuels de la société et des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du commissaire.

Le secrétaire lit le rapport du conseil d'entreprise du 20 septembre 2022 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été détaillées. Le commissaire commente son rapport et son opinion sans réserve pour les deux comptes annuels.

2. Approbation du rapport de rémunération 2021-2022

Madame Chantal Devrieze, présidente du Comité de rémunération, commente les points essentiels de la politique de rémunération et du rapport de rémunération de l'exercice 2021/2022 qui figure dans le rapport annuel 2021/2022 de Colruyt Group (p. 132-137).

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération 2021-2022, avec

- 85.683.372 voix pour
- 13.860.627 voix contre
- 70.004 abstentions

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021/2022

a) Approbation des comptes annuels de la SA Éts Franz Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Éts Franz Colruyt de l'exercice 2021/2022, avec

- 99.519.025 voix pour
- 70.701 voix contre
- 24.277 abstentions

b) Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de Colruyt Group de l'exercice 2021/2022, avec

- 99.519.025 voix pour
- 70.701 voix contre
- 24.277 abstentions

4. Distribution du dividende

Le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 1,10 EUR par action contre remise du coupon n° 12, avec mise en paiement le 4 octobre 2022.

L'Assemblée approuve le dividende brut, avec

- 99.113.923 voix pour
- 10.306 voix contre
- 489.774 abstentions

5. Répartition bénéficiaire de la SA Éts Franz Colruyt

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

❖ TE VERDELEN WINST: **1.547.797.033,61 EUR**

❖ WINSTVERDELING:

TOEVOEGING AAN DE WETTELIJKE RESERVE	+ 734.148,58 EUR
TOEVOEGING AAN DE BESCHIKBARE RESERVE	+ 186.309.924,46 EUR
UITKERING DIVIDEND	+ 139.788.112,12 EUR
WINSTPARTICIPATIE BOEKJAAR 2021/2022	+ 1.273.243,27 EUR
OVER TE DRAGEN WINST	+ 1.219.691.605,18 EUR
TOTAAL:	+ 1.547.797.033,61 EUR

❖ VERGOEDING AAN HET KAPITAAL:

Coupon 12

128.993.335 aandelen x 1,10 EUR = 141.892.668,58 EUR

Overgedragen dividend vorig boekjaar (*) - 2.104.556,38 EUR

139.788.112,12 EUR

(*) Het overgedragen dividend betreft het dividend van vorig boekjaar met betrekking tot de aandelen die Etn. Fr. Colruyt NV niet uitgekeerd heeft. Dit bedrag is overgedragen naar dit boekjaar.

❖ BEREKENINGSBASIS:

136.154.960 aandelen per 31 maart 2021

- 2.500.000 vernietiging eigen aandelen

+ 184.228 aandelen bij kapitaalverhoging personeel op 15 december 2021

- 4.845.853 aantal eigen aandelen per 10 juni 2022

= 128.993.335 winstdelende aandelen

De uitkering aan 'winstparticipatie' betreft een winstuitkering aan de in België tewerkgestelde werknemers van de vennootschap en van de vennootschappen behorende tot Colruyt Group, dit alles in het kader van de wet van 22 mei 2001 betreffende de werknemersparticipatie in het kapitaal van de vennootschappen en tot instelling van een winstpremie voor de werknemers. Deze winstparticipatie zal cash uitbetaald worden.

L'Assemblée générale décide d'approuver la proposition de répartition bénéficiaire, avec

- 99.565.593 voix pour

- 10.306 voix contre

- 38.104 abstentions

6. Renouvellement du mandat d'administrateur

a. Le Président propose de renouveler le mandat d'administrateur de la SA Korys Business Services III, dont le siège social est situé à 1500 Hal, Villalaan 96, RPM Bruxelles et portant le numéro d'entreprise 0422.041.357, ayant pour représentant permanent M. Wim Colruyt, pour une période de 4 ans jusqu'à l'Assemblée générale de 2026.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la SA Korys Business Services III, avec

- 86.158.963 voix pour
- 12.565.913 voix contre
- 889.127 abstentions

- b. Le président propose de renouveler le mandat de M. Jozef Colruyt pour une période de quatre ans jusqu'à l'Assemblée générale de 2026.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Jozef Colruyt, avec

- 90.852.952 voix pour
- 8.690.983 voix contre
- 70.068 abstentions

- c. Le Président propose de nommer la SA Korys Management, dont le siège social est situé à 1500 Hal, Villalaan 96, RPM Bruxelles et portant le numéro d'entreprise 0885.971.571, ayant pour représentante permanente Madame Lisa Colruyt, en tant que nouvel administrateur pour une période de 4 ans jusqu'à l'Assemblée générale de 2026.

L'Assemblée générale approuve la nomination de la SA Korys Management, avec

- 97.510.748 voix pour
- 2.033.187 voix contre
- 70.068 abstentions

7. Décharge aux administrateurs.

- a. Le Président demande de donner décharge aux administrateurs pour leurs activités durant l'exercice 2021/2022 clôturé au 31 mars 2022.

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs, avec

- 97.037.297 voix pour
- 2.491.220 voix contre
- 85.486 abstentions

- b. Le Président demande de donner décharge à la SComm Astrid De Lathauwer, ayant comme représentante permanente Madame Astrid De Lathauwer, ancienne administratrice de la société, pour l'exercice du mandat d'administrateur pendant la période du 1^{er} avril 2021 au 29 septembre 2021 inclus.

L'Assemblée générale donne décharge à la SComm Astrid De Lathauwer, ayant comme représentante permanente Madame Astrid De Lathauwer, ancienne administratrice de la société, avec

- 99.398.502 voix pour
- 144.251 voix contre
- 71.250 abstentions

8. Renouvellement du mandat de commissaire

Le Président propose de renouveler le mandat du commissaire ERNST&YOUNG RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160), dont le siège social est situé à 1830 Diegem, De Kleetlaan 2, ayant comme nouvelle représentante Eef Naessens (A02481), pour une période de trois exercices prenant cours à partir de l'exercice 2022-2023 et allant jusqu'à l'Assemblée générale de 2025.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement de mandat du commissaire, ayant comme nouvelle représentante Eef Naessens (A02481), pour une période de trois ans, avec

- 99.514.682 voix pour
- 99.253 voix contre
- 68 abstentions

9. Décharge au commissaire

Le Président demande de donner décharge au commissaire pour ses activités durant l'exercice 2021/2022 clôturé au 31 mars 2022.

L'Assemblée générale donne décharge au commissaire, avec

- 99.451.406 voix pour
- 53.375 voix contre
- 109.222 abstentions

10. Tour de table

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé à l'unanimité des voix.

Le procès-verbal et le résultat du vote sont signés par le Président, le secrétaire, les scrutateurs, les administrateurs, le commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

[La page de signature suit ci-après]

Etn. Fr. Colruyt N.V.
Algemene Vergadering van 28 september 2022
Assemblée Générale du 28 septembre 2022

Overzicht stemming / Aperçu des votes :

voor het % voor stemmen worden
 de onthoudingen uit het tot gehaald
 (Nemer is exclusief onthoudingen)

	VOOR pour	TEGEN contre	ONTHOUDING abstentions	TOTAAL Totale	% voor % pour
AGENDAPUNT 2 - Remuneratieverslag - Rapport de rémunération	85.683.372	13.860.627	70.004	99.614.003	86,08%
AGENDAPUNT 3 a - Enkelvoudige jaarrekening Etn Fr Colruyt NV - Comptes annuels arrêtés Ets Fr Colruyt SA	99.519.025	70.701	24.277	99.614.003	99,93%
AGENDAPUNT 3 b - Geconsolideerde jaarrekening Colruyt Group - Comptes annuels consolidés Colruyt Group	99.519.025	70.701	24.277	99.614.003	99,93%
AGENDAPUNT 4 - Dividend cp12 - Dividende cp12	99.113.923	10.306	489.774	99.614.003	99,99%
AGENDAPUNT 5 - Winstverdeling - Répartition bénéficiaire	99.565.593	10.306	38.104	99.614.003	99,99%
AGENDAPUNT 6 a - Herbenoeming Korys Business Services III NV - Renouvellement du mandat de Korys Business Services III SA	86.158.963	12.565.913	889.127	99.614.003	87,27%
AGENDAPUNT 6 b - Herbenoeming Jozef Colruyt - Renouvellement du mandat de Jozef Colruyt	90.852.952	8.690.983	70.068	99.614.003	91,27%
AGENDAPUNT 6 c - Benoeming Korys Management NV - Nomination de Korys Management SA	97.510.748	2.033.187	70.068	99.614.003	97,96%
AGENDAPUNT 7 a - Kwijting aan de bestuurders - Décharge aux administrateurs	97.037.297	2.491.220	85.486	99.614.003	97,50%
AGENDAPUNT 7 b - Kwijting aan Astrid De Lathauwer CommV - Décharge à Astrid De Lathauwer CommV	99.398.502	144.251	71.250	99.614.003	99,86%
AGENDAPUNT 8 - Herbenoeming commissaris - Renouvellement du mandat de commissaire	99.514.682	99.253	68	99.614.003	99,90%
AGENDAPUNT 9 - Kwijting commissaris - Décharge au commissaire	99.451.406	53.375	109.222	99.614.003	99,95%
AGENDAPUNT - Vrijstelling voorlezing proces-verbaal (verslag) A.V. - Exemption de relire le procès-verbal de l'AG	99.614.003	0	0	99.614.003	100,00%
AGENDAPUNT - Goedkeuring verslag Algemene Vergadering - Approbation procès-verbal de l'Assemblée générale	99.614.003	0	0	99.614.003	100,00%

Te tekenen door : Voorzitter, secretaris, aanwezige bestuurders, commissaris, stemopnemers en aandeelhouders die dit wensen.

Voorzitter

Secretaris

Leden Raad van Bestuur

Commissaris

Stemopnemers

Aandeelhouders,

controle:
99 614 003

(Handwritten signatures and notes)
 - Voorzitter: *[Signature]*
 - Secretaris: *[Signature]*
 - Leden Raad van Bestuur: *[Signatures]*
 - Commissaris: *[Signature]*
 - Stemopnemers: *[Signatures]*
 - Aandeelhouders: *[Signatures]*
 - Notes: *Huid de GERECHTE*, *W. Wuyts*, *Floris Deuyf*, *Isabelle*